

MANDAT DE VENTE 3 OPTIONS

Hors établissement

Agence

218092



D-HABITAT L'AGENCE IMMOBILIERE

Les portes d'Uzès - 1 rue Vincent Faltra - 30 000 Nîmes

Tel : +33 (0)4 6670 2222 - contact@agence-immobiliere.fr

CPI 3002 2018 000 031733 - CCI du Gard

Siret 510 061 906 00010 - APE: 6831Z

Médiateur CM2C - 01 89 47 00 14

14, Rue Saint Jean - 75017 Paris

Représenté par : M^{me} ERNIE

Tel. 0678464571

E-mail : daniele.ernie@orange.fr

Cédité :

Agent commercial, inscrit au RSAC de Beynac

sous le N° 38192963

Nous soussignés M^{me} ANDRIEU Dominique et M^{me} YIP POH SUNE Yvonne

demeurant 43 Avenue de Selves 24200 SARTAT la Caneda

E-mail : domandrieu828@gmail.com

Tel. 06 42 48 46 64

*vous avez la possibilité de vous inscrire sur www.bloctel.gouv.fr pour vous opposer à tout démarchage téléphonique conformément à l'article L223-1 de Code de la consommation agissant conjointement et solidairement en QUALITÉ DE SEULS PROPRIÉTAIRES, vous mandater par le présent acte de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits, ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété.

I - SITUATION - DÉSIGNATION : Appartement Maison individuelle Terrain

Immeuble sis à Arrière + Cote au Doulev Bon place terrain de 2800 m²
Parcelle principale de 163.44 m² + garage DUB 3.7 piscine 146 ft
4 gites à louer 29.05, Act 1 fibre

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître Geoyen. Notaire à Belvez 24170

Le bien est vendu : libre de toute occupation loué selon le contrat de bail ci-dessus

II - PRIX : Les biens et droits, ci-avant désignés devront être présentés, sous accord ultérieur au prix de 715000 € net vendeur

payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur.

III - HONORAIRES : votre rémunération sera de :

- "Option mandat exclusif" :

737165 €

option choisie

TTC

- "Option mandat préférence" :

TTC

- "Option mandat simple" :

TTC

Je coche l'option choisie. Les honoraires seront à notre charge, sauf choix de l'option "honoraires charge acquéreur". Ils seront exigibles le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé des deux parties, conformément à l'article 74 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972.

Options : "honoraires charge acquéreur", cochez cette case "honoraires partagés", cochez cette case 22165 € 3,10%

, dans ces cas le prix paragraphe 2 s'entend honoraires inclus.

IV - DURÉE DU MANDAT : CE MANDAT VOUS EST CONSENTI POUR UNE DURÉE DE VINGT QUATRE MOIS, DONT LES TROIS PREMIERS MOIS SONT IRRÉVOCABLES (OU AUTRE : 3 MOIS MAXIMUM), PASSÉ CETTE PÉRIODE D'IRRÉVOCABILITÉ, IL POURRA ÊTRE DÉNONCÉ À TOUT MOMENT PAR CHACUNE DES PARTIES, À CHARGE POUR CELLE QUI ENTEND Y METTRE FIN D'EN AVISER L'AUTRE PARTIE QUINZE JOURS À L'AVANCE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION.

V - CONDITIONS PARTICULIÈRES : Acqu. reverse de l'écrou de M^{me} YIP POH SUNE
divorcés - Reprise rapatriement des biens

VI - SUPERFICIE PRIVATIVE "LOI CARREZ" (si copropriété) :

m²

VII - MOYENS DE DIFFUSION DES ANNONCES COMMERCIALES :

VIII - ACTIONS PARTICULIÈRES :

IX - MODALITÉS ET PÉRIODICITÉ DE COMPTES-RENDUS :

DEMANDE EXPRESSE D'EXÉCUTION ANTICIPÉE, en cas de mandat avec le "hors établissement", comportant droit de rétractation :

Conformément à l'article L. 221-25 du Code de la consommation, le mandant souhaite expressément / ne souhaite pas que le mandataire commence ses prestations avant l'expiration du délai de rétractation (* cocher la mention choisie), il ratifie ce choix par sa signature.

Signature

Le mandant reconnaît expressément avoir reçu et pris connaissance, préalablement à la signature des présentes, de l'irrévocabilité des services offerts au présent mandat, de toutes les informations prévues aux articles L. 111-1 et suivants du Code de la consommation, ainsi que du traitement des données personnelles (RGPD) par le mandataire, lors de la remise du DDP** (document d'information précontractuelle).

Fait à (dans l'agence) : Sartat la Caneda

26/02/2024

au siège de l'Agence, le

(en deux exemplaires, dont un pour le propriétaire et un pour l'agence)

LE MANDANT RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES AU VERSO (pour signature dans l'agence)

Le Propriétaire : date : / / "Bon pour mandat (autant il en est déduit)"

Bon pour Mandat

L'Agence "Mandat accepté"

Propriétés Immobilières du

Périgord Noir

D'HABITAT L'Agence Immobilière sur internet

Daniel ERNIE. Tél: 06.78.46.45.71

Edition 1/2023 - 02/2023 - 03/2023 - 04/2023 - 05/2023 - 06/2023 - 07/2023 - 08/2023 - 09/2023 - 10/2023 - 11/2023 - 12/2023

Document d'information précontractuelle - 2023 - ainsi que les coordonnées du notaire dont elle relève.